

**Annexe 2 : BAREME DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES DES NON SALARIES AGRICOLES
DANS LES DEPARTEMENT D'OUTRE-MER POUR L'ANNEE 2014**

Cotisation AMEXA	
Chef d'exploitation ou d'entreprise bénéficiant des prestations de l'AMEXA	
Superficie exploitée	Base Majoration
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 2 et 40 ha,	535,50 € jusqu'à 20 ha pondérés Majoration de 71,18 € par hectare au-delà de 20 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 40,01 ha et 120 ha,	1 958,87 € Majoration de 55,99 € par ha au-delà de 40 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 120,01 ha et 800 ha,	6 438,89 € Majoration de 26,48 € par ha au-delà de 120 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise supérieure à 800 ha,	24 442,91 € Majoration de 0,39 € par ha au-delà de 800 ha
Chef d'exploitation ne bénéficiant pas des prestations de l'AMEXA	
Superficie exploitée	Base Majoration
- superficie pondérée de l'exploitation comprise entre 2 ha pondérés et 40 ha,	293,88 € jusqu'à 20 ha Majoration de 64,05 € par ha au-delà de 20 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 40,01 ha et 120 ha,	1 574,95 € Majoration de 50,39 € par ha au-delà de 40 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise entre 120,01 ha et 800 ha,	5 606,95 € Majoration de 23,84 € par ha au-delà de 120 ha
- superficie réelle pondérée de l'exploitation comprise supérieure à 800 ha,	21 810,55 € Majoration de 0,35 € par ha au-delà de 800 ha
Cotisations au titre des membres de la famille et associés d'exploitation	
	Montant
Aide familial et associé d'exploitation âgé de 18 ans ou plus rattaché à un CE bénéficiant de l'AMEXA	2/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de moins de 18 ans rattaché à un CE bénéficiant de l'AMEXA	1/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de 18 ans ou plus rattaché à un CE ne bénéficiant pas de l'AMEXA	2/3 de la cotisation du CE
Aide familial et associé d'exploitation âgé de moins de 18 ans rattaché à un CE ne bénéficiant pas de l'AMEXA	1/3 de la cotisation du CE

Cotisation pension d'invalidité	
Collaborateur d'exploitation ou d'entreprise bénéficiant des prestations en nature auprès du régime de l'AMEXA	24,50 €

Cotisation IJ AMEXA	
Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide familial ou associé d'exploitation à titre exclusif ou principal	200 €

Assurance Vieillesse Individuelle (AVI)		
Cotisation du chef d'exploitation, de son conjoint et de l'aide familial		
Superficie exploitée	Base	Majoration
- superficie réelle pondérée comprise entre 2 ha et 28 ha pondérés,	38,15 € jusqu'à 20 ha	
	71,89 € entre 20,01 et 28 ha	
- superficie réelle pondérée comprise entre 28,01 ha et 80 ha,	169,26 €	3,54 € par ha au-delà de 80 ha
- superficie réelle pondérée comprise entre 80,01 ha et 120 ha	169,26 €	
- superficie réelle pondérée supérieure à 120 ha	311,02 €	

Assurance Vieillesse Agricole (AVA)	
Chef d'exploitation	
Superficie exploitée	Montant
- superficie jusqu'à 20 ha pondérés	3,63 € par ha
- superficie entre 20,01 ha et 100 ha,	20,17 € par ha
- superficie supérieure à 100 ha	1686,98 €
Cotisation due par le chef d'exploitation pour son collaborateur	
Montant	43,56 €
Cotisation due pour les aides familiaux de plus de 16 ans	
Montant	43,56 €

Cotisations Prestations Familiales (PFA)	
Surface exploitée	Montant
- jusqu'à 20 ha pondérés	2,77 € par ha
- supérieure à 20 ha pondérés	13,88 € par ha

Cotisation RCO*				
Superficie exploitée	Taux de cotisation	Majoration	Assiette de cotisation	
			Chef d'exploitation	Collaborateur, Aide familial
- entre 2 et 14 ha	0,4242 %	Taux majoré de 0,2121 point par ha entre 2,1 et 14 ha	1820 SMIC (17 345 €)	1200 SMIC (11 436 €)
- entre 14,01 et 40 ha	3 %			
- supérieure à 40 ha	3 %	Taux majoré de 0,0742 point par ha au-delà de 40 ha		

*Valeur applicable en 2013 (en attente de la parution du décret)

Cotisation ATEXA				
Superficie mise en valeur	CE exclusif pu principal	CE à titre secondaire	Collaborateur à titre exclusif ou principal, Aide familial et Associé d'exploitation	Collaborateur à titre secondaire
Inférieure à 2 ha	0	0	0	0
Entre 2 et 3 ha	35,90 €	18,06 €	13,81 €	6,91 €
Entre 3 et 4 ha	53,89 €	27,05 €	20,74 €	10,37 €
Entre 4 et 5 ha	71,88 €	36,04 €	27,66 €	13,83 €
Entre 5 et 6 ha	89,87 €	45,03 €	34,58 €	17,29 €
Entre 6 et 7 ha	107,86 €	54,02 €	41,50 €	20,75 €
Entre 7 et 8 ha	125,85 €	63,01 €	48,43 €	24,21 €
Entre 8 et 9 ha	143,84 €	72,00 €	55,35 €	27,67 €
Entre 9 et 10 ha	161,83 €	80,99 €	62,27 €	31,14 €
Entre 10 et 11 ha	179,82 €	89,98 €	69,19 €	34,60 €
Entre 11 et 12 ha	197,81 €	98,97 €	76,12 €	38,06 €
Entre 12 et 13 ha	215,80 €	107,96 €	83,04 €	41,52 €
Entre 13 et 14 ha	233,79 €	116,95 €	89,96 €	44,98 €
Entre 14 et 15 ha	251,78 €	125,94 €	96,88 €	48,44 €
Entre 15 et 16 ha	269,77 €	134,93 €	103,81 €	51,90 €
Entre 16 et 17 ha	287,76 €	143,92 €	110,73 €	55,37 €
Entre 17 et 18 ha	305,75 €	152,91 €	117,65 €	58,83 €
Entre 18 et 19 ha	323,74 €	161,90 €	124,58 €	62,29 €
Entre 19 et 20 ha	341,73 €	170,89 €	131,50 €	65,75 €
Entre 20 et 21 ha	359,72 €	179,88 €	138,42 €	69,21 €
Entre 21 et 22 ha	377,71 €	188,87 €	145,34 €	72,67 €
Entre 22 et 23 ha	395,70 €	197,86 €	152,27 €	76,13 €
Entre 23 et 24 ha	413,69 €	206,85 €	159,19 €	79,59 €
Egale ou supérieure à 24 ha	431,68 €	215,84	166,11 €	83,06 €

VIVEA / AGEFOS PME (ex FAF PCM)			
Surface pondérée exploitée	entre 2 ha et 39.99 ha	entre 40 ha et 120 ha	Supérieure à 120 ha
Chef d'exploitation	30 €	79,70 €	148,68 €
Membres de la famille	30 €		

EXONERATION JEUNES AGRICULTEURS		
	% d'exonération	Plafond de l'exonération
1 ^{ère} année	65 %	1909,13€
2 ^{ème} année	55 %	1615,42 €
3 ^{ème} année	35 %	1028 €
4 ^{ème} année	25 %	734,28 €
5 ^{ème} année	15 %	440,97 €